



Fédération des
Entreprises
Romandes

Secrétariat général

BAKOM	
26. JULI 2011	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	
IR	
TC	A
AF	
FM	

Office fédéral de la communication
Rue de l'avenir 44
Case postale
2501 BIENNE

Genève, le 25 juillet 2011
FER No 28-2011

Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)

Monsieur,

La Fédération des entreprises romandes (ci-après FER) a pris connaissance de la présente proposition.

Les nouvelles technologies connaissent une évolution rapide et il convient d'adapter le contenu des prestations du service universel à cette évolution. Notre Fédération salue par conséquent la révision proposée.

Si elle est bien entendu acquise au relèvement du débit de transmission pour la connexion à internet comme à la diminution du prix plafond fixé pour cette même prestation, la FER relève néanmoins la timidité de la proposition, ces nouveaux standards étant de fait déjà appliqués. Un débit de transmission plus élevé, tel celui proposé dans l'offre standard de Swisscom ne nous aurait pas paru exagéré.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

François Antille
Un Directeur

Stéphanie Rueggsegger
Déléguée